



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Timbres

Question écrite n° 64929

Texte de la question

M Dominique Dupilet attire l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur la prochaine emission du timbre consacre aux fetes de fin d'annee. Etant d'une part saisi par de nombreuses associations philateliques de l'annulation de l'emission de ce carnet, et d'autre part, informe que des negociants parisiens proposaient ce meme carnet a des prix tres superieurs a la valeur faciale, il lui demande si cette emission est bien maintenue le 14 decembre 1992 ou, dans le cas contraire, s'il envisage de prendre des mesures contre les operations speculatives de negociants, qui ne peuvent se faire sans la complicité de l'imprimerie chargée d'editer ces timbres.

Texte de la réponse

Reponse. - L'emission envisagee d'un carnet de timbres correspondant a des evenements heureux de la vie quotidienne necessite une etude plus approfondie. C'est pourquoi celle-ci n'a pas eu lieu en novembre 1992. Il n'a pas ete porte a la connaissance de La Poste que de tels carnets soient entre les mains de negociants en timbres et qu'une speculation existe. Si tel etait le cas, il serait tout a fait souhaitable que les informateurs de l'honorable parlementaire portent leurs informations precises a la connaissance de La Poste pour qu'une plainte pour vol et recel puisse etre deposee sur la base de faits precis.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64929

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5511